

La société : OCLEV, SARL au capital de 8.600,00 euros, dont le siège est situé 1 rue Brillat Savarin, 01230 St Rambert en Bugey inscrit au RCS de Bourg-en-Bresse SIRET 492 538 418.

Article 1 - Objet :

prestation de mise à disposition de multiples avantages et réductions de partenaires de la SARL OCLEV proposés librement et sous sa seule responsabilité à destination des bénéficiaires du commerce adhérent au programme « Mon Club Avantages » ci-après désigné sous le sigle « MCA ».

Article 2 - Est considéré comme Adhérent :

tout commerce ayant un pas-de-porte, qui souhaite faire bénéficier à ses propres clients des avantages et réductions du Club Avantages du site Internet www.mon-club-avantages.fr propriété de la SARL OCLEV et qui s'acquitte d'une adhésion annuelle au programme « MCA ».

Article 3 – Est considéré comme Bénéficiaire :

tout client du commerce adhérent au programme « MCA », ayant reçu une carte de membre de Mon Club Avantages. Seuls les clients de l'adhérent possédant une adresse email peuvent devenir bénéficiaires.

Article 4 - Adhérent de Mon Club Avantages « MCA » :

est considéré comme adhérent « MCA », tout commerce ayant acquitté son adhésion annuelle. En adhérent au programme « MCA », le commerce ne fait qu'ouvrir un accès à ses clients au panel d'offres partenaires de Mon Club Avantages, il n'est en rien responsable des offres y figurant.

Article 5 - Conditions d'adhésion :

La souscription au programme « MCA » se fait en ligne après acceptation de ces présentes conditions générales. La copie de ces conditions générales de ventes seront systématiquement inscrites au dos de la facture envoyée au client et fera office de contrat d'adhésion au programme. Le montant de l'adhésion annuelle doit être acquitté TTC, par carte bancaire, chèque ou virement. L'adhésion ne sera effective qu'à la date d'émission de la facture acquittée.

Articles 6 - Tarifs et conditions :

Le tarif de base non remisé au programme « MCA » est de 350€ ht soit 420€ TTC. Ce tarif comprend 210 cartes d'accès bénéficiaires par an, date de facture acquittée. Pour obtenir plus de cartes d'accès bénéficiaires, un coût supplémentaire de 70€ ht soit 84€ TTC pour un forfait de 100 cartes sera facturé en sus. L'adhérent au programme « MCA » pourra cependant demander autant de forfait de 100 cartes qu'il le souhaite.

Article 7 – Durée et résiliation :

L'adhésion au programme « MCA » est effective le jour même où la facture acquittée est éditée, et valide pour 12 mois pleins, date de facture. Pas de tacite reconduction. Passé ce délai, un nouveau devis sera proposer à l'adhérent au programme « MCA » qui ne sera poursuivi que si ce dernier le souhaite et accepte le devis et s'acquitte de la nouvelle facture.

Article 8 – Obligation de l'adhérent :

L'adhérent s'oblige à n'offrir qu'à ses clients venus physiquement dans son commerce et selon ses conditions (récompense de carte fidélité, montant d'achat, etc.) une carte de bénéficiaire de « MCA » dans le respect de son quota de cartes payées. L'adhérent ne peut reproduire les logos et marque mon-club-avantages sans l'accord d'OCLEV. Cependant, la demande peut-être faite par simple demande par courriel.

Article 9 – Obligation d'OCLEV :

la société OCLEV s'engage à transmettre à l'adhérent une URL dédiée pour la création des cartes de ses bénéficiaires de « MCA ». OCLEV transmettra également à l'adhérent des flyers présentation le programme « MCA » auprès de ses clients avec Qrcode et URL d'accès au site internet : www.Mon-club-avantages.com OCLEV s'engage à proposer constamment des offres de réductions partenaires aux bénéficiaires de l'adhérent, dans la limite des disponibilités et des contraintes techniques et de qualité de ses services.OCLEV tient à la disposition des bénéficiaires de « MCA » des conditions générales d'utilisation, à l'url : www.mon-club-avantages.fr/cgu.php En cas de défaillances techniques inhérentes au fonctionnement du réseau Internet, extérieures à la société et indépendante de sa volonté, ne peut motiver une demande de remboursement.

Article 10 – Règlement des litiges :

Toute réclamation peut être envoyée à OCLEV : <https://www.mon-club-avantages.fr/contact.php> ou à OCLEV - 1, rue Brillat Savarin - 01230 St Rambert en Bugey. Tout litige relatif au présent mandat, même en cas de recours en garantie de pluralité de défendeurs, serait, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du tribunal de Grande Instance de Bourg-en- Bresse dans le ressort duquel se trouve le siège social de la Société.

Conditions Générales de vente en date du : 26/02/2023.